DEUXIÈME ANNEE—NUMERO 92

LE CANADA

MARDI, 20 AVRIL 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance.....$4.00 Six mois, payable d'avance.....$2.00
Payable dans le cours de l'année.....5.00 Payable à la fin du semestre.....2.50

Edition Hebdomadaire
Un an, $1.00, invariablement payable d'avance.

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert Hull.

Administrateur
C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

1879—Arrangements d'Hiver—1879.

MALLES.	Fermée. A.M.	Fermée. P.M.	Délivrée. P.M.	Délivrée. A.M.	Délivrée. P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc	10 00	1 00	8 00	8 00	3 00
Provinces Maritimes	....	1 00	....	....	3 00
Ouest.—Kingston, Toronto, etc.	10 00	....	8 00	8 00	7 00
E.-U., vtâ Ogdensburg	10 00	1 00	8 00	....	7 00
Partie Ouest des E.-U	10 00	....	8 00	8 00	7 00
Cité de New-York	10 00	....	8 00	....	4 40
Kemptville, etc	10 00	1 00	....	8 00	4 40
Manotick	10 00	....	....	....	4 40
North Gower, Kars	....	1 00	....	....	4 40
Metcalfe, Russell, etc	10 00	....	....	....	4 40
Pembroke, Renfrew	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Ashton, St'ville, Huntley	9 50	....	....	....	2 00
Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Sand Point, Arnprior	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Bristol, Clarendon	9 50	....	....	....	2 00
Bell's Corners, Richmond	....	2 00	....	10 30	....
Hull	6 00	....	5 00	p.m. 2 00	6 00
	10 00	....	....	2 00	7 30
Aylmer, Kardley, etc	10 00	....	5 00	2 00	7 30
Bas de la rivière Ottawa, par ch. de fer.	8 00	....	....	....	3 00
Gatineau	6 00	....	....	A.M.	9 00
New Edinburgh	....	....	5 00	10 30	7 30
Billings' Bridge	11 30	....	....	....	9 10
Malle Anglaise, vtâ N. Y., les Lundi et Mardi	....	....	8 00	....	....
Malle Anglaise, vtâ Halifax, le Jeudi	....	....	12 00	....	....
Malle Anglaise, sac supplémentaire	....	....	1 45	....	....

Toutes lettres enrégistrées doivent être mise à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M. jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Epargnes du Bureau on les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
Maître de Poste

Ottawa, 24 Nov. 1879

Chemin de Fer Intercolonial,

ARRANGEMENTS D'HIVER.

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

IL y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes :

Partant de la Pointe-Lévis	8.15 A.M.
" Rivière-du-Loup	1.40 P.M.
Arrivant à Trois Pistoles	2.41 "
" Rimouski	4.25 "
" Campbellton	9.15 "
" Dalhousie	9.55 "
" Batnurst	12.00 A.M.
" Newcastle	1.42 "
" Moncton	5.00 "
" Saint-Jean	9.25 "
" Halifax	1.40 P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

O. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

Ottawa, 7 nov., 1879.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS ET AUTRES

MEDECINES CELEBRES POUR LES

Chevaux

AGENT A OTTAWA :—C. STRATTON, *Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.*

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

LE et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit :

	Train de la malle.	Train Express
Quitte Aylmer	8.15 a.m.	3.35 p.m.
Quitte à Hull	9.20 a.m.	4.20 p.m.
Arrive à Hochelaga	1.50 p.m.	8.50 p.m.
Quitte Hochelaga	9.30 a.m.	4.30 p.m.
Arrive à Hull	2.00 p.m.	9.00 p.m.
Arrive à Aylmer	2.35 p.m.	9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passager.

Tous les trains partiront d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant général,
Division Ouest

C. A. STARK,
Agent général du fret et des passagers.

CHAS. DESJARDINS,
Agent général.

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le *Foyer Domestique,*)

REVUE LITTERAIRE HISTORIQUE ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

CETTE Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Récits, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée a propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque Mois

Le prix de l'abonnement est de $2.00 par année, payable invariablement d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas : il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'*Album des Familles*, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'*Album des Familles*, à Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent

L'administration de l'*Album des Familles* accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que $1.50 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'*Album des Familles*, chaque mois.

Ottawa, le 20 janvier 1880

AUX INVENTEURS !

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.

B. P.—Boite 68.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 Février 1880.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT

Magasin de Meubles du Palais, 241 Rue Rideau.

CELEBRES

Biere et Porter

DE

DAWES & Cie.

LACHINE.

Fournis comme à l'ordinaire en futailles et en bouteilles, au bureau,

184, RUE DU CANAL,

Vis-à-vis le magasin de gros de C. T. Bate & Cie.

☞ *Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.*

J. POCKLINGTON,
Gérant.

Ottawa, 27 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD.

CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

Bureau de santé : *En arrière de l'Hôtel-de-Ville.*

Heures du Bureau de 9 à 4

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,

ROMANS INTERESSANTS

Objets de piete, de fantaisie, images, etc, etc.

F. X. MICHAUD,

RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et a des PRIX TRES MODERES.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
29 et 35 Rue DUKE,
CHAUDIÈRES.

6 septembre 1879. 1an.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

IMPRIMERIE.

O. V. GREENO,

Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER
194, 196 et 198 Rue SPARKS,

Ottawa, 22 juillet 1879. 1an

Merveilleuse invention.

LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Breveté le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement $2.50, $5, $7, et $9.

J. M. JACOB, Breveté.
457 rue Saint-Paul, Montréal.

EN VENTE CHEZ

James Hope et Cie

AGENTS A OTTAWA.

Ottawa, 20 août 1879. 1an.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR,

No. 255½ RUE WELLINGTON,

VIS-A-VIS

L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879, 1 an

R. C. W. MacCUAIG,

Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau—No. 60 Rue Sparks.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

J. Brewer, ENCANTEUR

148 RUE SPARKS 148.

Ottawa, 11 juillet 1879. 1an.

P. LARMONTH,

Comptable et agent général

Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR

La compagnie d'assurance contre le feu "Western."
La compagnie d'assurance "Québec."
La compagnie d'assurance "Lancashire."
La compagnie d'assurance "Standard Life."
La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa.

Ottawa, 18 août 1879. 1a.

T. RAJOTTE,

Syndic Officiel

Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau :—64 rue Wellington, Ottawa

Ottawa, 14 août 1879. 1an.

DEMENAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au MARCHÉ DU QUARTIER BY, état "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE

CHAPEAUX DU PRINTEMPS

REÇUES TOUS LES JOURS,

CHEZ

GEORGE SIMMS,

585 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les

CHAPEAUX DE FEUTRE.

Ottawa, 1er avril 1879. 1an

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND.

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.

Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1879

Chemin de fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives
16 wagons de première classe, ou wagons-lit, selon que pourra l'exiger le département.
20 wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
10 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,
F. BRAUN
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 février, 1880.

CANAL WELLAND.

Avis aux Entrepreneurs Machinistes,

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossée, "Soumission pour portes d'écluses, Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI, le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 Mai prochain, jeudi : on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux ; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés ; et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de 3 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 Mars, 1880.

AVIS

Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Refondus, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1180.

Nouvel Atelier

Photographique

140 Rue Sparks,

(autrefois JARVIS)

12 PHOTOGRAPHIES pour $1

DORION et DELORME
Propriétaires

Ottawa, 3 déc., 1879.

MARCHANDISES SÈCHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ROYALE D'ANGLETERRE

ACTIF, $19,000,000.

Le soussigné est préparé a accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNE EST AUSSI L'AGENT DE LA

Compagnie Canadienne "Trust and Loan,"

Argent à prêter sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

En toutes sommes voulues.

☞ Hypothèques achetées.

T. M. CLARK,
Agent.

Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON.

Ottawa, 28 mars 1879. 1an.

James Mitchell et Cie.

Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siége d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage

Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.

Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

FEUILLETON

17

LA

Route de l'Abîme!

PAR

RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

Elle s'enfuit en sanglotant.

Thérèse travaillait encore quand elle rentra. Le soir toute la tâche se trouvait finie, la robe de la mère et les vêtements des enfants. Le Gréveur revint à la sortie de l'atelier ; il fut poli avec Thérèse, et doux pour sa femme. On lui montra étalées sur le lit les toilettes nouvelles, et il promit de mener promener la famille le dimanche suivant.

Quand Thérèse redescendit chez elle, l'ouvrier porta la machine.

—Vous êtes une brave fille, dit-il ; si vous avez besoin de moi....

—Ce n'est pas de refus.... les pauvres ont toujours besoin les uns des autres.... —Comme il l'avait promis, le Gréveur donna la journée du dimanche à sa famille; Faraude vêtue de sa robe neuve, coiffée d'un bonnet blanc, portant, dans ses bras Serinette radieuse, rappelait un peu la coquette Faraude d'autrefois. La mère eût été presque heureuse si de temps en temps la toux de l'enfant ne lui eût rappelé les tristes paroles de Thérèse et la menace plus grave du docteur. Le temps était beau, un temps de février attiédi par l'approche du printemps. Hélas ! c'était la dernière halte de la Faraude dans sa vie de misère et de lutte. Quand elle rentra le vent était froid, et Serinette tremblait sous sa maigre robe.

A partir de ce jour, ses joues devinrent plus blanches, ses petites lèvres blêmirent, ses yeux cernés gardèrent l'éclat de la fièvre. Elle passait des journées assise sur son lit, pour avoir moins froid, et comme si l'âme de la pauvre créature s'épurait et reprenait quelque chose de la bonté native du cœur d'enfant, il lui arriva plusieurs fois de demander :

—Je ne reverrai donc plus Cancrelat ?

Un soir quelle adressait cette question au Gréveur, la Faraude appuya sa main tremblante sur le bras de l'ouvrier.

Tu m'as punie dans mon enfant, dit-elle, celle-là va mourir... Si tu avais été chercher l'autre.... peut-être notre petite fille eût-elle vécu....

—J'ai signé ! dit le Gréveur en baissant la tête.

Pendant un mois, Serinette languit, s'étiola. Durant les nuits, la mère la gardait dans ses bras pour endormir ses cuisantes souffrances. Le Gréveur, ramené pendant une semaine près de la Faraude, un peu par la pitié et aussi par la peur, reprit ses habitudes de paresse. Il rentrait de plus en plus tard, prétextant que les cris de l'enfant lui faisaient mal. La Faraude avait mille peines à lui arracher un peu d'argent pour acheter du pain, et les jours de paie on se battait encore dans le taudis. Un samedi, le Gréveur entra en chantant dans le galetas. Il avait le pas hésitant, la face allumée. La Faraude s'élança vers lui dès qu'il parut, et l'entraînant en face d'une couchette :

—Silence, misérable, dit-elle, l'enfant est morte !

Il demeura un moment comme hébété, puis il se coucha sans rien dire. La mère enveloppa le petit corps d'un linge blanc, et à l'aube elle descendit chez Thérèse. La pauvre fille, en apprenant le malheur qui frappait sa voisine, cueillit quelques branches d'une giroflée qui chez elle parlait de printemps, et montant chez la Faraude, elle plaça les fleurs sur la poitrine de la morte. Le Gréveur sortit pour faire les démarches légales. La mère attristée laissa Thérèse s'occuper des enfants. Quand il fut question d'une bière, comme l'argent manquait, la Faraude avisa une petite caisse de bois blanc assez grande pour former un cercueil, et y plaça l'enfant. Le Gréveur déclara que la morte n'entrerait pas à l'église, que ses amis le renieraient s'il avait la lâcheté de demander une prière et une goutte d'eau bénite pour sa fille.

—On la portera au cimetière, dit-il, comme l'enfant d'un prolétaire, d'un citoyen. Des frères et amis viendront la chercher.

La Faraude tomba sur une chaise en sanglotant.

—Est-ce qu'elle va s'en aller ainsi ? demanda-t-elle.

La Faraude prit un bonnet blanc dans le placard, noua un vieux châle noir autour de sa taille, car elle n'avait pour toute robe que cette robe voyante achetée peu de temps avant, et quand elle fut prête, elle dit à l'ouvrier :

—Et toi ?

—Eh bien ! je t'accompagnerai, je l'aimais aussi, cette enfant.... quoique cela fasse une bouche de moins à nourrir....

On vient d'enlever le corps ; Souriceau et Grain-de-Nil restèrent confiés à la garde de Thérèse, et la Faraude et le Gréveur suivirent le cercueil.

Comme ils passaient devant l'église Saint-Etienne du Mont, un convois en sortait ; un convoi d'enfant aussi. La bière disparaissait sous un monceau de lilas blanc ; un groupe de jeunes filles vêtues de mousseline et couronnées de roses entourait le cercueil. Des prêtres en surplis blanc se tenaient sur le seuil ; un char garni de draperies bordées de galons d'argent attendait. Un grand concours de parents et d'amis escortait l'enfant ravie à la tendresse maternelle. L'encombrement produit par cette foule arrêta la Faraude et le Gréveur. La femme regarda avec envie cette pompe funèbre ; elle écouta le cœur gros ces chants d'espérance qui saluaient le nouvel ange dans l'enfant endormie par le doigt de la mort. Elle sentait qu'au départ de sa petite fille, à elle, manquait ce qu'elle trouvait là, et sans définir de quelle angoise nouvelle elle se sentait oppressée, il lui sembla que pour la seconde fois et sans retour, on la séparait de son enfant. Les parfums de l'encens arrivaient affaiblis jusqu'au seuil de l'église ; sur les tentures, la grande croix signe de rédemption se détachait victorieuse. Les cierges éclairaient les profondeurs mystérieuses du chœur. Une vie surnaturelle se réfugiait dans le sanctuaire. Les gens recueillis qui formaient le cortége de cette enfant inconnue semblaient garder sur le front le reflet d'une grande pensée que la Faraude ne trouvait pas au fond de son désespoir. On eût dit que son enfant à elle n'appartenait pas à cette famille dont les chants et les symboles la frappaient et l'attendrissaient pour la première fois.

Le Gréveur, impatienté du retard, essaya de faire prendre le pas au cercueil de Serinette ; mais on l'obligea à attendre que l'autre convoi se fût mis en marche. Alors on lui enjoignit de suivre et de prendre la fille. La Faraude éprouva une sorte de soulagement Il lui sembla que Serinette participait de la sorte à la pompe commandée pour une autre, qu'elle aurait un peu de ces chants, de ces prières ; que cette croix qui marchait en avant la protégeait et que la morte inconnue lui cédait avec joie la moitié de sa pompe funèbre. Au contraire, le Gréveur s'irrita d'être obligé de marcher pas à pas derrière cet autre convoi. Il tremblait que la Tronche ou quelque camarade l'aperçût ; n'aurait-on pas pu croire qu'il faisait enterrer son enfant par un prêtre au lieu de l'enfouir comme doit le faire tout citoyen libre penseur et digne de l'amitié des purs ? Cette crainte devint si violente que, passant devant la boutique d'un marchand de vin, le Gréveur dit à sa femme :

—Le temps de prendre un canon, et je reviens....

Il disparut et revint plus.

La Faraude marchait seule derrière la bière de Serinette. Des larmes roulaient sur ses joues : elle se demandait si la misère ne lui prendrait pas ses autres enfants comme elle avait pris celle-là. Elle songeait à son fils emmené un soir d'hiver, elle ne savait où, et que peut-être elle ne reverrait jamais.

(A suivre)

—La toux, le rhume ou le mal de gorge ne devraient pas être négligés. Les *Trochiques Bronchiales de Brown* sont un remède simple qui soulage instantanément.